



Assemblée Conseil

Distr. générale
29 mai 2008
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Kingston (Jamaïque)

26 mai-6 juin 2008

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la quatorzième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances a tenu cinq séances, les 26, 27 et 28 mai 2008. La Commission a réélu M. Hasjim Djalal, Président.

I. Ordre du jour

2. La Commission a adopté l'ordre du jour contenu dans le document ISBA/14/FC/L.1.

II. Budget pour l'exercice 2009-2010

3. La Commission a examiné le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2009-2010 (ISBA/14/A/3-ISBA/14/C/3), d'un montant de 12 752 400 dollars des États-Unis. Lors de son examen, la Commission a pris en compte la situation économique mondiale, l'augmentation générale du projet de budget pour l'exercice 2009-2010 par rapport au budget de l'exercice 2007-2008 et les taux d'inflation actuels. Elle a également examiné les augmentations envisagées au titre des dépenses de personnel et à celui des communications, de la formation, de l'informatique, de la gestion des bâtiments et du coût des services de conférence.

4. Après les débats de la Commission des finances, le Secrétaire général a révisé le projet de budget en maintenant un niveau de dépenses analogue à celui qui avait été approuvé pour le précédent exercice budgétaire, s'agissant des éléments de dépenses sur lesquels le secrétariat pouvait exercer un certain contrôle. Les augmentations du budget pour l'exercice 2009-2010 concernaient donc essentiellement les éléments de dépense qui échappaient au contrôle du secrétariat. En conséquence, l'augmentation du projet de budget pour l'exercice 2009-2010 a été ramenée de 8,2 à 6,2 %. Le projet de budget révisé pour l'exercice 2009-2010, d'un montant de 12 516 500 dollars, figure dans le document ISBA/14/A/3/Rev.1-ISBA/14/C/3/Rev.1.

5. La Commission, après avoir procédé à un examen minutieux, a décidé de recommander que le projet de budget pour l'exercice 2009-2010, d'un montant de 12 516 500 dollars, soit approuvé. Elle a noté en outre que, conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Autorité, il serait déduit des montants définitifs à mettre en recouvrement le solde du Fonds d'administration à la fin de l'exercice précédent (2007-2008). La Commission a également décidé de recommander que, pendant l'exercice biennal 2009-2010, le Secrétaire général soit autorisé à faire des virements de crédits entre chapitres du budget, d'un montant ne dépassant pas 20 % du montant de chaque chapitre. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une présentation détaillée du budget approuvé. Le tableau d'effectifs du secrétariat figure à l'annexe II.

III. Fonds de roulement

6. La Commission a recommandé d'actualiser le niveau du Fonds de roulement, en tenant compte du niveau actuel du budget de l'Autorité, supérieur à celui de l'exercice 1997 au cours duquel le Fonds de roulement avait été créé. En attendant un examen plus approfondi du niveau approprié du Fonds de roulement, la Commission a recommandé que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à fixer le montant provisoire des avances que les nouveaux membres verseront au Fonds de roulement, compte tenu de leur taux de contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, montant plafonné à 84 000 dollars.

IV. Barème des contributions pour l'exercice 2009-2010

7. La Commission a recommandé que, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le barème des contributions des membres au budget d'administration de l'Autorité pour 2009 et 2010 soit établi sur la base du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2008 et 2009 respectivement, compte tenu du fait que le taux maximum de contribution serait de 22 % et le taux minimum de 0,01 %. La Commission a noté que la contribution annuelle de la Communauté européenne serait portée de 80 000 à 100 000 dollars et serait examinée tous les quatre ans. On trouvera à l'annexe III le montant indicatif des contributions mises en recouvrement pour 2009, sans qu'elles aient été ajustées compte tenu des excédents accumulés pendant l'exercice biennal 2007-2008.

V. Rapport de vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2007

8. La Commission a examiné le rapport établi par Deloitte & Touche sur la vérification des comptes de l'Autorité pour l'exercice 2007. On a fait valoir que le rapport de l'auditeur devrait avoir la présentation prescrite au paragraphe 5 de l'annexe au Règlement financier de l'Autorité et que la vérification devrait porter sur l'administration et la gestion de l'Autorité, conformément à l'article 12.3 du Règlement financier. La Commission a examiné le rapport et en a pris note.

VI. Fonds de dotation et Fonds de contributions volontaires

9. La Commission a noté que le solde du Fonds de dotation de l'Autorité s'élevait à 2 687 044 dollars en avril 2008; que le droit perçu pour l'étude de la demande de contrat de la République fédérale d'Allemagne s'élevait à 280 994 dollars en avril 2008 et que le solde du Fonds de contributions volontaires se montait à 32 301 dollars. Il a été suggéré que la présentation du rapport sur le Fonds de contributions volontaires comprenne le solde d'ouverture restant de l'année civile antérieure, suivi par l'état des transactions actuelles et se termine par le solde en fin d'exercice.

10. La Commission a recommandé de lancer un appel aux membres de l'Autorité pour qu'ils contribuent au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires.

11. La Commission a décidé de recommander que le Fonds de contributions volontaires en 2009 soit complété par un virement d'un montant maximal de 60 000 dollars, provenant de l'intérêt des placements du Fonds de dotation et que soit remboursée l'avance, d'un montant de 135 000 dollars, faite par le Fonds des investisseurs pionniers au Fonds de dotation. La Commission a prié le Secrétaire général de faire rapport sur la gestion du Fonds de dotation et de présenter, à la quinzième session, des propositions concernant l'optimisation de la rentabilité du Fonds.

VII. Questions diverses

12. La Commission a prié le Secrétaire général de lui communiquer par courriel, avant la fin de l'année civile, un organigramme du secrétariat décrivant le mandat et les responsabilités du personnel.

13. La Commission s'est déclarée préoccupée par les contributions non acquittées au titre d'exercices antérieurs (1998 à 2007), qui s'élevait à 291 958 dollars et a prié le Secrétaire général, de poursuivre selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer les montants dus.

14. La Commission a à nouveau recommandé à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins d'encourager les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget de l'Autorité, compte tenu du fait qu'ils bénéficiaient des installations de l'Autorité.

15. La Commission a prié le Secrétaire général de rédiger un document expliquant les grandes lignes des activités de recherche (séminaires y compris) prévues par l'Autorité pour l'exercice biennal 2009-2010. Ce document devrait être communiqué par courriel à la Commission avant la fin de l'année civile.

16. La Commission a également prié le Secrétaire général de faire rapport, lors de sa prochaine session, sur les mesures d'économies prises par le secrétariat.

17. La Commission a exprimé sa gratitude au Secrétaire général, pour avoir appuyé ses travaux au cours des ans.

VIII. Recommandations de la Commission des finances

18. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

- a) Approuvent le budget de l'exercice biennal 2009-2010, d'un montant de 12 516 500 dollars, tel que proposé par le Secrétaire général;
- b) Autorisent le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2009 et 2010, sur la base du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2008-2009, compte tenu du fait que le taux de contribution maximum sera de 22 % et le taux minimum de 0,01 %;
- c) Prennent note du fait que la contribution annuelle de la Communauté européenne sera portée de 80 000 à 100 000 dollars et sera examinée tous les quatre ans;
- d) Demandent instamment aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget de 2009 intégralement et dans les délais prévus;
- e) Demandent instamment aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget de 2010 intégralement et dans les délais prévus;
- f) Autorisent le Secrétaire général à virer un montant de 60 000 dollars provenant du revenu des placements du Fonds de dotation pour compléter le Fonds de contributions volontaires en 2009 et à rembourser le montant venu le montant de 135 000 dollars avancé au Fonds de dotation par le Fonds des investisseurs pionniers;
- g) Autorisent le Secrétaire général à déduire le solde accumulé de l'exercice précédent (2007-2008) du montant des contributions à mettre en recouvrement au titre de l'exercice 2009-2010.

Annexe I

Récapitulation des ressources nécessaires au titre de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2007-2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	Montant total pour 2009-2010
Partie 1				
Dépenses d'administration du secrétariat				
Section 1				
Postes permanents	5 417,6	2 697,5	2 783,7	5 481,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	37,5	18,5	19,0	37,5
Heures supplémentaires	45,3	22,4	22,9	45,3
Consultants	150,0	75,0	75,0	150,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d'experts	320,0	160,0	160,0	320,0
Dépôt central de données	70,0	35,0	35,0	70,0
Modèle géologique	150,0	75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	2 264,1	1 136,8	1 173,2	2 310,0
Total partiel (section 1)	8 554,5	4 270,2	4 393,8	8 664,0
Section 2				
Frais de voyage	285,6	145,5	150,1	295,6
Total partiel (section 2)	285,6	145,5	150,1	295,6
Section 3				
Transmissions	145,6	71,6	74,0	145,6
Travaux contractuels d'imprimerie	100,0	49,1	50,9	100,0
Formation	52,1	25,6	26,5	52,1
Livres de bibliothèque	100,0	49,2	50,8	100,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	56,7	27,9	28,8	56,7
Location et entretien du mobilier et du matériel	23,0	11,3	11,7	23,0
Fournitures et accessoires	80,3	40,2	40,1	80,3
Services divers	84,2	41,5	42,7	84,2
Informatique	80,9	24,8	56,1	80,9
Honoraires des vérificateurs extérieurs des comptes	34,6	17,3	17,3	34,6
Total partiel (section 3)	779,3	369,5	409,8	779,3

	<i>Montant approuvé pour 2007-2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	Montant total pour 2009-2010
Section 4				
Gestion des bâtiments	550,0	318,6	328,6	647,2
Total partiel (section 4)	550,0	318,6	328,6	647,2
Total (partie 1, sections 1 à 4)	10 169,5	5 103,8	5 282,3	10 386,1
Partie 2				
Coûts des services de conférence				
Services de conférence	1 612,9	1 048,4	1 082,0	2 130,4
Total (partie 2)	1 612,9	1 048,4	1 082,0	2 130,4
Total budget d'administration	11 782,4	6 152,2	6 364,3	12 516,5

Annexe II

Tableau d'effectifs du secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins^a

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Secrétaire général	1 (SGA)	
Assistant exécutif/fonctionnaire du protocole	1 (P-2)	
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Adjoint du Secrétaire général	1 (D-2)	
Assistant administratif		1
Conseiller juridique	1 (D-1)	
Juriste (hors classe)	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-3)	
Assistant (protocole et administration)		1
Secrétaire		1
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-5) ^b	
Spécialiste des questions scientifiques (biologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (Système d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-3)	
Assistant (bases de données)		1
Chef du Service administratif	1 (P-5)	
Secrétaire		1
Fonctionnaire chargé du budget et du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Administrateur du personnel	1 (P-3)	
Assistant (administration du personnel)		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Officier de sécurité	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1
Chauffeur		1

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Total	19	16

^a Deux postes d'agent des services généraux sont actuellement gelés.

^b Poste indiqué par erreur comme un poste de la classe P-4 dans le budget de l'exercice 2005-2006.

Annexe III

Autorité internationale des fonds marins
Contributions au budget de 2009^{a, b}

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (en pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (en pourcentage)</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Afrique du Sud	0,29	0,38	2
Albanie	0,00	0,01	61
Algérie	0,08	0,11	
Allemagne	8,57	11,45	70
Angola	0,00	0,01	61
Antigua-et-Barbuda	0,00	0,01	61
Arabie saoudite	0,74	0,99	6
Argentine	0,32	0,43	2
Arménie	0,00	0,01	61
Australie	1,78	2,38	14
Autriche	0,88	1,18	7
Bahamas	0,01	0,02	
Bahreïn	0,03	0,04	
Bangladesh	0,01	0,01	61
Barbade	0,00	0,01	61
Bélarus ^c	0,02	0,02	
Belgique	1,10	1,47	9
Belize	0,00	0,01	61
Bénin	0,00	0,01	61
Bolivie	0,00	0,01	61
Bosnie-Herzégovine	0,00	0,01	61
Botswana	0,01	0,01	
Brésil	0,87	1,16	7
Brunéi Darussalam	0,02	0,03	
Bulgarie	0,02	0,02	
Burkina Faso	0,00	0,01	61
Cameroun	0,00	0,01	61
Canada	2,97	3,97	24
Cap-Vert	0,00	0,01	61
Chili	0,16	0,21	1
Chine	2,66	3,56	21
Chypre	0,04	0,05	
Comores	0,00	0,01	61
Costa Rica	0,03	0,04	

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (en pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (en pourcentage)</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Cote d'Ivoire	0,00	0,01	61
Croatie	0,05	0,06	
Cuba	0,05	0,07	
Danemark	0,73	0,98	6
Djibouti	0,00	0,01	61
Dominique	0,00	0,01	61
Égypte	0,08	0,11	
Espagne	2,96	3,96	
Estonie	0,01	0,02	
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,00	0,01	
Fédération de Russie	1,20	1,60	
Fidji	0,00	0,01	
Finlande	0,56	0,75	
France	6,30	8,41	
Gabon	0,00	0,01	
Gambie	0,00	0,01	
Géorgie	0,00	0,01	
Ghana	0,00	0,01	
Grèce	0,59	0,79	
Grenade	0,00	0,01	
Guatemala	0,03	0,04	
Guinée	0,00	0,01	
Guinée-Bissau	0,00	0,01	
Guinée équatoriale	0,00	0,01	
Guyana	0,00	0,01	
Haïti	0,00	0,01	
Honduras	0,00	0,01	
Hongrie	0,24	0,32	
Îles Cook	0,00	0,01	
Îles Marshall	0,00	0,01	
Îles Salomon	0,00	0,01	
Inde	0,45	0,60	
Indonésie	0,16	0,21	
Iraq	0,01	0,02	
Irlande	0,44	0,59	
Islande	0,03	0,04	
Italie	5,07	6,78	
Jamaïque	0,01	0,01	

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (en pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (en pourcentage)</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Japon	16,62	22,00	
Jordanie	0,01	0,01	
Kenya	0,01	0,01	
Kiribati	0,00	0,01	
Koweït	0,18	0,24	
Lesotho ^c	0,00	0,01	
Lettonie	0,01	0,02	
Liban	0,03	0,04	
Lituanie	0,03	0,04	
Luxembourg	0,08	0,11	
Madagascar	0,00	0,01	
Malaisie	0,19	0,25	
Maldives	0,00	0,01	
Mali	0,00	0,01	
Malte	0,01	0,02	
Maroc ^c	0,04	0,05	
Maurice	0,01	0,01	
Mauritanie	0,00	0,01	
Mexique	2,25	3,01	
Micronésie (États fédérés de)	0,00	0,01	
Moldova ^c	0,00	0,01	
Monaco	0,00	0,01	
Mongolie	0,00	0,01	
Monténégro ^c	0,00	0,01	
Mozambique	0,00	0,01	
Myanmar	0,00	0,01	
Namibie	0,006	0,010	
Nauru	0,001	0,010	
Népal	0,003	0,010	
Nicaragua	0,002	0,010	
Nigéria	0,048	0,064	
Nioué ^c	0,001	0,010	
Norvège	0,782	1,044	
Nouvelle-Zélande	0,256	0,342	
Oman	0,073	0,097	
Ouganda	0,003	0,010	
Pakistan	0,059	0,079	
Palaos	0,001	0,010	

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (en pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (en pourcentage)</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Panama	0,023	0,031	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,010	
Paraguay	0,005	0,010	
Pays-Bas	1,873	2,500	
Philippines	0,078	0,104	
Pologne	0,501	0,669	
Portugal	0,527	0,704	
Qatar	0,085	0,113	
République de Corée	2,173	2,900	
République démocratique du Congo	0,000	0,000	
République démocratique populaire lao	0,000	0,000	
République tchèque	0,280	0,300	
République-Unie de Tanzanie	0,000	0,000	
Roumanie	0,070	0,090	
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	6,64	8,80	
Sainte-Lucie	0,00	0,00	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00	0,00	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00	0,00	
Samoa	0,00	0,00	
Sao Tomé-et-Principe	0,00	0,00	
Sénégal	0,00	0,00	
Serbie	0,02	0,02	
Seychelles	0,00	0,00	
Sierra Leone	0,00	0,00	
Singapour	0,34	0,40	
Slovaquie	0,06	0,08	
Slovénie	0,09	0,12	
Somalie	0,00	0,00	
Soudan	0,01	0,00	
Sri Lanka	0,01	0,02	
Suède	1,07	1,43	
Suriname	0,00	0,01	
Togo	0,00	0,01	
Tonga	0,00	0,01	
Trinité-et-Tobago	0,02	0,03	

<i>Pays/organisation</i>	<i>Contribution au budget de l'ONU (en pourcentage)</i>	<i>Contribution au budget de l'Autorité internationale des fonds marins (en pourcentage)</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Tunisie	0,03	0,04	
Tuvalu	0,00	0,01	
Ukraine	0,04	0,06	
Uruguay	0,02	0,03	
Vanuatu	0,00	0,01	
Viet Nam	0,02	0,03	
Yémen	0,00	0,01	
Zambie	0,00	0,01	
Zimbabwe	0,00	0,01	
Total	74,7	100,6	
Communauté européenne ^{d,e}			
Montant total net des crédits nécessaires			

^a Non ajustées compte tenu des excédents accumulés pendant l'exercice biennal 2007-2008.

^b Calculées à partir du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (voir la résolution 61/237 de l'Assemblée générale).

^c État Membre depuis 2007.

^d Conformément à l'annexe IX de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

^e Sera examiné tous les quatre ans.